



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E6299

VALABLE JUSQU'AU 30/11/2025

ÉDITÉ LE

16/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975

Forme juridique : SARL

Capital : 180 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TARDES

Siret : 301 791 638 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0077544

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 113 911 736

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 113 911 736

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2024

Raison sociale : SOCIETE D'EXPLOITATION DU BATIMENT

Sigle : S.E.D.B.

LA HERRAY

ZI

B.P. 90037

65500 VIC EN BIGORRE

Téléphone : 05 62 96 21 27

Portable : 06 88 56 44 04

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@sedb65.fr

Responsabilité légale :

PERES ERIC GÉRANT

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	25/09/2024
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	25/11/2021
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	11/10/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	11/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	25/11/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	17/07/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.